



Procès-verbal de la séance du conseil d'établissement de
l'école secondaire Augustin-Norbert-Morin tenue le **jeudi 13 juin 2019**

Sont présents...	<ul style="list-style-type: none"> • Les parents sont représentés par madame Isabelle Moreau et et messieurs Bernard Bouclin, Yan Senneville et Martin Chrétien. • Les enseignants sont représentés par mesdames Nancy Bill, Danielle Longchamp et Julie Meunier et monsieur Gérald Proulx. • Le personnel professionnel n'est pas représenté. • Le personnel de soutien est représenté par monsieur Pascal Savard. • Les élèves sont représentés par Gabriel Mantel et Antoine Daoust. • La communauté est représentée par monsieur André Genest, préfet de la MRC des Pays-d'en-Haut. • La direction de l'école est représentée par madame Isabelle Nareau.
Sont absents...	Mesdames Claire Dudemaine et Chantal Lapierre ainsi que monsieur Pierre Roy,

1.	Ouverture de la séance
	La séance est ouverte à 18 h 49
2.	Prise des présences et constatation du quorum
	Les présences sont prises, il y a quorum.
3.	Lecture et adoption de l'ordre du jour
CEE-2018-2019-64	<p>Ajout du point 7.2 Dépôt d'une pétition Puisque les élèves doivent quitter plus tôt, on demande que l'on aborde <i>Vie étudiante</i> au point 6 et de décaler les points suivants</p> <p>Madame Longchamp propose l'adoption de l'ordre du jour, adopté à l'unanimité.</p>
4.	Lecture et adoption des procès-verbaux
CEE-2018-2019-65	<p>Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 2 mai 2019 Correction : Mme Girault Correction des noms des participants</p> <p>Proposé par monsieur Chrétien, adopté à l'unanimité.</p>
CEE-2018-2019-66	<p>Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 28 mai 2019</p> <p>Proposé par madame Bill, adopté à l'unanimité</p>

5.	Parole au public
	Aucune personne du public ne s'est présentée.
6.	Vie étudiante
	<p>Les élèves nous présentent leur bilan de l'année au conseil étudiant. Ce document servira à la passation des dossiers entamés pour l'an prochain.</p> <p>On se questionne sur la le paiement par interac qui n'est pas encore fonctionnel et propose d'aviser les parents lorsqu'il sera en fonction.</p> <p>Merci aux élèves Antoine et Gabriel pour leur implication au conseil étudiant et au CE. Bonne continuité !</p>
7.	Sujets à approbation
CEE-2018-2019-67	<p>7.1. Glissades d'eau : Tous les élèves de l'adaptation scolaire Date : 18 juin 2019, en cas de pluie remis le 19 juin 2019 Lieu : Parc Aquatique du Mont St-sauveur Transport : Autobus scolaire Coût : 0\$</p> <p>Proposé par madame Moreau, adopté à l'unanimité.</p> <p>7.2. Dépôt du budget provisoire 2019-2020</p> <p>Explications de la direction sur les faits suivants :</p> <p>Nous remarquons une augmentation substantielle du budget provisoire total. Depuis les deux dernières années, les écoles connaissent plus rapidement les allocations prévues et ceci permet une projection plus réaliste des services à mettre en place.</p> <p>Explication de deux nouvelles allocations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Activités parascolaires au secondaire On précise que les activités parascolaires sont les animations sur la plage horaire de l'école et que les activités compétitives avec d'autres écoles deviendront des activités interscolaires. <p>La direction expose les modalités d'utilisation de l'allocation. Comme par exemple, cette mesure permet de bonifier le temps du technicien en loisir, d'acheter du matériel destiné aux activités offertes. On peut aussi louer un local, assumer du transport ou payer une entreprise pour la mise en place des activités. L'allocation est assez souple mais elle doit répondre aux intérêts de nos élèves et ce afin de répondre aux objectifs du développement du plaisir et du sentiment d'appartenance à l'école. Nous allons nous référer au sondage étudiant qui a été fait, donc selon l'intérêt des élèves.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Seuil minimal de service Cette mesure vise le soutien aux apprentissages auprès des élèves et des intervenants afin d'améliorer leur intérêt et éviter le décrochage. Il est possible d'embaucher différents intervenants appartenant au soutien technique et professionnel. L'idée est de rejoindre une majorité d'élèves. <p>Ce sont des mesures qui se reporteront sur une période de 5 ans.</p>

Par la suite, la direction expose que suite à la clarification de la loi sur les frais chargés aux parents ne permettant pas de demander la participation financière des parents pour le matériel servant à l'enseignement des matières prévues au curriculum, elle devra utiliser, en partie, certaines allocations permettant ainsi d'assurer la poursuite des activités pédagogiques en arts, en sciences et autres matières académiques.

La Direction utilisera entre autres, les nouvelles mesures pour soutenir le développement des compétences dans certaines matières et ainsi équilibrer une partie du budget.

Les membres s'inquiètent des coupures subies dans les écoles versus la création de nouveaux postes à la Commission scolaire depuis quelques années. Ils y voient une inéquité.

Ainsi, malgré l'explication de la direction, les membres du conseil d'établissement dénoncent les faits suivants :

Résolution :

ATTENDU le budget présenté au conseil d'établissement du 13 juin 2019;

ATTENDU QUE la direction de l'école secondaire a présenté au conseil d'établissement un budget équilibré;

ATTENDU QUE la direction a bien expliqué tous les nouveaux montants transférés à l'école pour de nouvelles mesures, tels les « Activités parascolaires au secondaire » et le « Seuil minimal de service »;

ATTENDU QUE ces mesures augmentent substantiellement les montants alloués à la gestion de l'école pour l'année 2019-2020;

ATTENDU QUE la direction a dû procéder à des répartitions au budget entre les différentes mesures pour arriver à l'équilibre budgétaire;

ATTENDU QUE les membres du comité reconnaissent l'excellent travail de la direction afin d'en arriver à cet équilibre budgétaire;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'établissement considèrent que les montants alloués pour le budget de l'école ne sont pas suffisants pour pallier aux nouvelles dispositions législatives liées aux frais chargés aux parents, faisant suite à l'action collective;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'établissement sont préoccupés par ces manques à gagner qui pourraient avoir un impact majeur, voire négatif sur les élèves et sur le corps professoral;

Il est proposé et résolu

QUE les membres du conseil d'établissement rejettent le budget provisoire;

QUE la présente résolution soit transmise à la Commission scolaire des Laurentides et au conseil des commissaires;

CEE-2018-2019-68

Proposé par monsieur Senneville, adopté à l'unanimité.

CEE-2018-2019-69	<p>7.3. Proposition de modification pour la tenue de l'assemblée générale de parents Les 10 et 12 septembre prochain, auront lieu à l'école, les rencontres de parents. On propose de modifier la date de la tenue de l'assemblée générale (AG), le 12 septembre afin de s'accorder avec les rencontres de parents des autres écoles et ainsi rejoindre le plus de parents possibles.</p> <p>À l'avenir, on propose d'alterner d'une année à l'autre, le cycle et conserver l'AG, le 2^e soir.</p> <p>Proposé par madame Longchamp, adopté à l'unanimité.</p>
8.	Information provenant de la direction
	<p>8.1. Dépôt de la proposition de la Fédération des comités de parents quant aux frais chargés aux parents. Le comité de parents a demandé que le document de la CSL soit plus accessible donc de diffuser la liste éligible.</p> <p>8.2 Dépôt d'une pétition Des élèves de danse ont déposé une pétition demandant le retour des cours de danse à l'horaire. Ils souhaitent la disparition du «par-dessus l'horaire». La Direction répondra que la grille a été acceptée par le CE et que celle-ci respecte les encadrements légaux. Les membres du Conseil sont en accord avec la direction.</p>
9.	Correspondance
	Aucune.
10.	Varia
	Aucun
11.	Levée de l'assemblée
	L'ordre du jour étant épuisé, la levée de l'assemblée est proposée à 20 h 55 par madame Meunier.

Isabelle Nareau
Directrice

Bernard Bouclin
Président du conseil d'établissement